



Les consignes d'utilisation des TAD sont les suivantes :

- Les transports sont adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Les passagers sont invités, lorsqu'ils ne voyagent pas ensemble, à respecter les mesures de distanciation physique.
- Respecter les gestes barrières et les distances de sécurité sanitaires.
- Le port du masque reste *obligatoire* dans les véhicules.
- Préparer l'appoint, à **savoir 2,00 €** et mettre la monnaie dans l'urne à l'entrée du véhicule afin qu'il n'y ait pas de contact physique avec le chauffeur.